

Filmer des classes virtuelles : une occasion de questionner la forme scolaire et la conceptualisation qui peut en être faite.

Christophe Joigneaux (CIRCEFT-ESCOL, UPEC)

I. Le concept de forme scolaire et ses usages les plus communs

II. Filmer des classes virtuelles nous a permis de questionner à la fois la forme scolaire et la conceptualisation qui peut en être faite.

I. Le concept de forme scolaire et
ses usages les plus communs

La forme scolaire : à l'origine du concept

- Un concept qu'on trouve en passant, dans les années 1960 et 1970, sans qu'il soit systématisé. Par exemple, chez Jean-Claude Chamboredon & Jean Prévot (1973, p. 322) : « *C'est la négation complète d'une des premières formes scolaires (inculcation et dressage) au profit d'une forme scolaire où la seule obligation qu'ait l'enfant être d'être soi.* »
- Chamboredon J.C. & Prévot J. (1973), « Le métier d'enfant, définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue Française de Sociologie*, XIV, pp. 295-335.
- Un des premiers à ma connaissance, Jean-Claude Dhotel parlait de la forme scolaire à propos du catéchisme de Calvin, en raison de son découpage en leçons et de leur progression :
 - Dhotel, J.C. (1967), *Les origines du catéchisme moderne, d'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, Aubier
 - Mais c'est en général à Guy Vincent qu'on reconnaît la paternité du concept, ou du moins de sa systématisation, en particulier dans sa thèse d'état intitulée *L'école primaire en France*.
- Vincent G., 1980, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

La forme scolaire selon le Guy Vincent de *L'école primaire en France*

- Une des (nombreuses) définitions qu'il donne à ce concept : « *l'ensemble et la configuration des éléments constitutifs de ce que nous appelons école* » (Vincent, 1980, p. 10).
- « *Voilà ce qui nous a paru caractériser les activités scolaires et nous a permis de définir la forme scolaire, c'est-à-dire*
 - *1°) un lieu séparé de tous les autres (...)*
 - *2°) un espace organisé de façon que les maîtres et les élèves puissent, selon la formule de Jean-Baptiste de La Salle s'y acquitter de leurs devoirs*
 - *3°) un temps réglé par un emploi du temps (...)*
 - *4°) un maître laïc, au moins dans sa fonction*
 - *5°) des exercices où la conformité à des principes compte davantage que les résultats*
 - *6°) Enfin des moyens de maintenir cet ordre » (Ibid., p. 263)*
- « *L'école, règne de la règle impersonnelle, s'oppose à toutes ces formes de pouvoir qui reposent sur la volonté ou l'inspiration d'une personne* ». (Ibid., p. 264).
- Vincent G., 1980. *L'école primaire française. Étude sociologique*. Lyon. Presses Universitaires de Lyon.

L'école, règne de la règle impersonnelle, vraiment ?

- Malgré la pluralité des éléments que Vincent recense pour spécifier la forme scolaire, Guy Vincent a fini par mettre en avant une de ses caractéristiques, qu'il qualifie pour cette raison de « *principe d'engendrement* » et « *d'intelligibilité* » : « *le rapport à des règles impersonnelles* » (Vincent, Lahire, Thin, 1994, p. 13).
- Vincent G., Lahire B., Thin D. (1994), « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », in G. Vincent (dir.) : *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 11-48.
- Selon moi, cette hiérarchisation des éléments pose problème pour au moins deux raisons :
 - La première est qu'elle revient à nier une des caractéristiques principales de la forme scolaire, qui n'apparaît qu'en creux au sein de la liste de ses éléments constitutifs : le lieu séparé des autres et l'espace organisé pour que les maîtres et ses élèves puissent s'acquitter de leurs devoirs est en fait une classe qui réunit le plus communément un même maître et un même groupe d'élèves tout au long d'une année scolaire, au moins. L'interconnaissance et les significations partagées que cela ne peut qu'engendrer produit des règles tacites, informelles qui peuvent être propres à un groupe donné, donc être relativement informelles et personnelles
 - Cf. par exemple : Edwards D. & Mercer N. (1987), *Common knowledge. The development of understanding in the classroom*, New York, Routledge.
 - La seconde est que cette caractéristique de l'école, comme l'endroit où règnent les règles impersonnelles, même si elle était complètement vraie, ne permet pas de spécifier l'école en particulier, mais toutes les institutions bureaucratiques, comme a pu le montrer par exemple Max Weber (Weber, 1921/1995, p. 55), auquel Guy Vincent de réfère. Cette caractérisation est bien trop large pour spécifier ce qui est le plus proprement scolaire. De surcroît elle fait courir le risque de confondre forme scolaire et formalisme, confusion souvent manifeste dans les usages aujourd'hui les plus communs du concept.

Les usages les plus communs du concept de forme scolaire, depuis

- Guy Vincent a décidé de donner comme titre à l'ouvrage qu'il a dirigé où se trouve l'article sur la forme scolaire (co-écrit avec Bernard Lahire et Daniel Thin) le plus cité : *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ?*
- Vincent G., Lahire B., Thin D. (1994), « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », in G. Vincent (dir.) : *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 11-48.
- Dans ses écrits ultérieurs, il a même opposé forme scolaire et « instruction publique », dont il donne la définition suivante : « *L'instruction publique est une forme de transmission qui se fonde non plus sur la contrainte mais sur la compréhension et la raison* » (Vincent, Courtebras & Reuter, 2012, « La forme scolaire, débats et mises au point », p. 121) et qui souligne en creux la nature purement contraignante de la forme scolaire.
- Vincent G., Courtebras B., Reuter Y., 2012, « La forme scolaire : débats et mises au point. Entretien de Guy Vincent avec Bernard Courtebras et Yves Reuter », *Recherches en didactique*, 13, pp. 109-135.
- Cette façon de considérer la forme scolaire est assez générale. Tout se passe comme si était alors confondu forme et formalisme scolaires (Joigneaux, 2017, p. 446), forme scolaire et pédagogie traditionnelle ou magistrale
- Joigneaux C., 2017, « Forme scolaire », in A. van Zanten & P. Rayou (dir.). *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 444-448

II. Filmer des classes virtuelles nous a permis de questionner à la fois la forme scolaire et la conceptualisation qui peut en être faite.

Un retour aux origines ?

- Les classes virtuelles ont cet intérêt d'interroger ce qu'est « vraiment » l'école, et plus précisément ses principaux éléments constitutifs. Dans quelle mesure sont-elles encore pleinement scolaires ? Et qu'est-ce que leurs analyses peuvent nous dire, en retour, sur ce qu'est l'école ? Pour travailler ce type de questions, le concept de forme scolaire nous a semblé tout indiqué, à la condition toute fois d'en questionner les usages les plus courants.
- Lorsqu'il a systématisé le concept de forme scolaire, la folle ambition initiale de Guy Vincent (la même que celle d'Emile Durkheim dans *L'Évolution pédagogique en France*, Joigneaux, 2023) était de caractériser ce qu'est l'école et ses principales évolutions pédagogiques (Vincent, 1980, .
- Vincent G., 1980, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon ;
Durkheim E., 1990/1938, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, Presses Universitaires de France ;
Joigneaux C., « La « sociologie pédagogique » de l'évolution pédagogique en France. Contours, actualité et cas d'étude », in N. Sembel & C. Joigneaux (dir.), *L'évolution pédagogique en France d'Emile Durkheim dans toutes ses actualités*, PURH, à paraître en 2023.

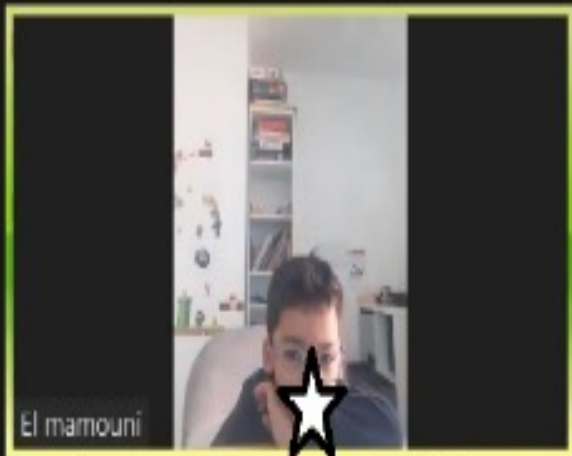
La forme scolaire selon le Guy Vincent de *L'école primaire en France*

- Une des (nombreuses) définitions qu'il donne à ce concept : « *l'ensemble et la configuration des éléments constitutifs de ce que nous appelons école* » (Vincent, 1980, p. 10).
- « *Voilà ce qui nous a paru caractériser les activités scolaires et nous a permis de définir la forme scolaire, c'est-à-dire*
 - *1°) un lieu séparé de tous les autres (...)*
 - *2°) un espace organisé de façon que les maîtres et les élèves puissent, selon la formule de Jean-Baptiste de La Salle s'y acquitter de leurs devoirs*
 - *3°) un temps réglé par un emploi du temps (...)*
 - *4°) un maître laïc, au moins dans sa fonction*
 - *5°) des exercices où la conformité à des principes compte davantage que les résultats*
 - *6°) Enfin des moyens de maintenir cet ordre » (Ibid., p. 263)*
- « *L'école, règne de la règle impersonnelle, s'oppose à toutes ces formes de pouvoir qui reposent sur la volonté ou l'inspiration d'une personne* ». (Ibid., p. 264).
- Vincent G., 1980. *L'école primaire française. Étude sociologique*. Lyon. Presses Universitaires de Lyon.

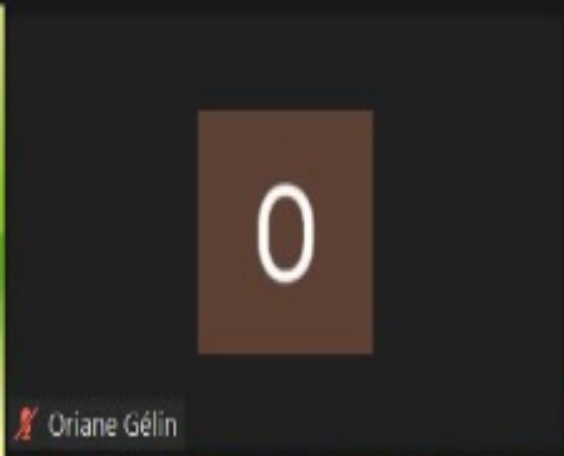
Peut-on parler de forme scolaire hors les murs de l'école, par exemple à propos des classes virtuelles ?

- Si on s'en tient strictement au premier critère défini par Vincent, la réponse est non, en particulier parce qu'ils ne sont pas dans un lieu séparé de tous les autres puisque quand ils sont en classes virtuelles les élèves ne sont plus dans la classe (physique) mais chez eux, le plus généralement.
- Concernant le second critère, c'est plus ambigu. Par exemple, on peut se demander si l'espace de classe virtuelle, même s'il n'est plus « physique », n'est pas organisé pour permettre aux élèves et à leur maître de s'acquitter de leurs devoirs.
 - Tout dépend ce qu'on entend par devoirs d'une part ;
 - Et de l'autre, tout dépend de la façon dont cet espace est organisé et comment il est utilisé par les élèves et leur maître. C'est ce que nous avons essayé d'analyser dans le cadre d'une recherche portée par Julien Netter, réalisée par une dizaine de chercheurs et soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, le « GT num Pléiades (Pratiques en Ligne : École, Inégalités et Activité à Distance des ElèveS) », comprenant notamment 24 heures d'observations filmées de classes physiques et virtuelles, **parfois des mêmes enseignants** ainsi que 22 entretiens d'enseignants.





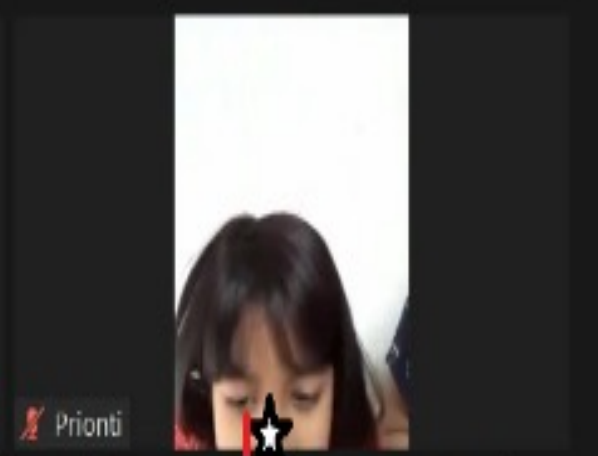
El mamouni



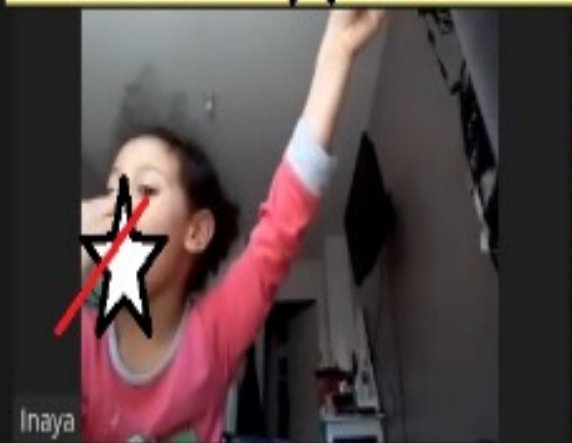
Oriane Gélín



Anne-Sophie



Pronti



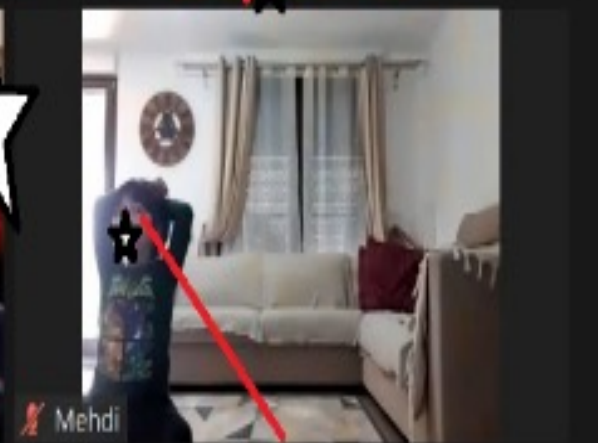
Inaya



937862



aaron huck-cällmba



Mehdi



Étienne Jeanson



walid

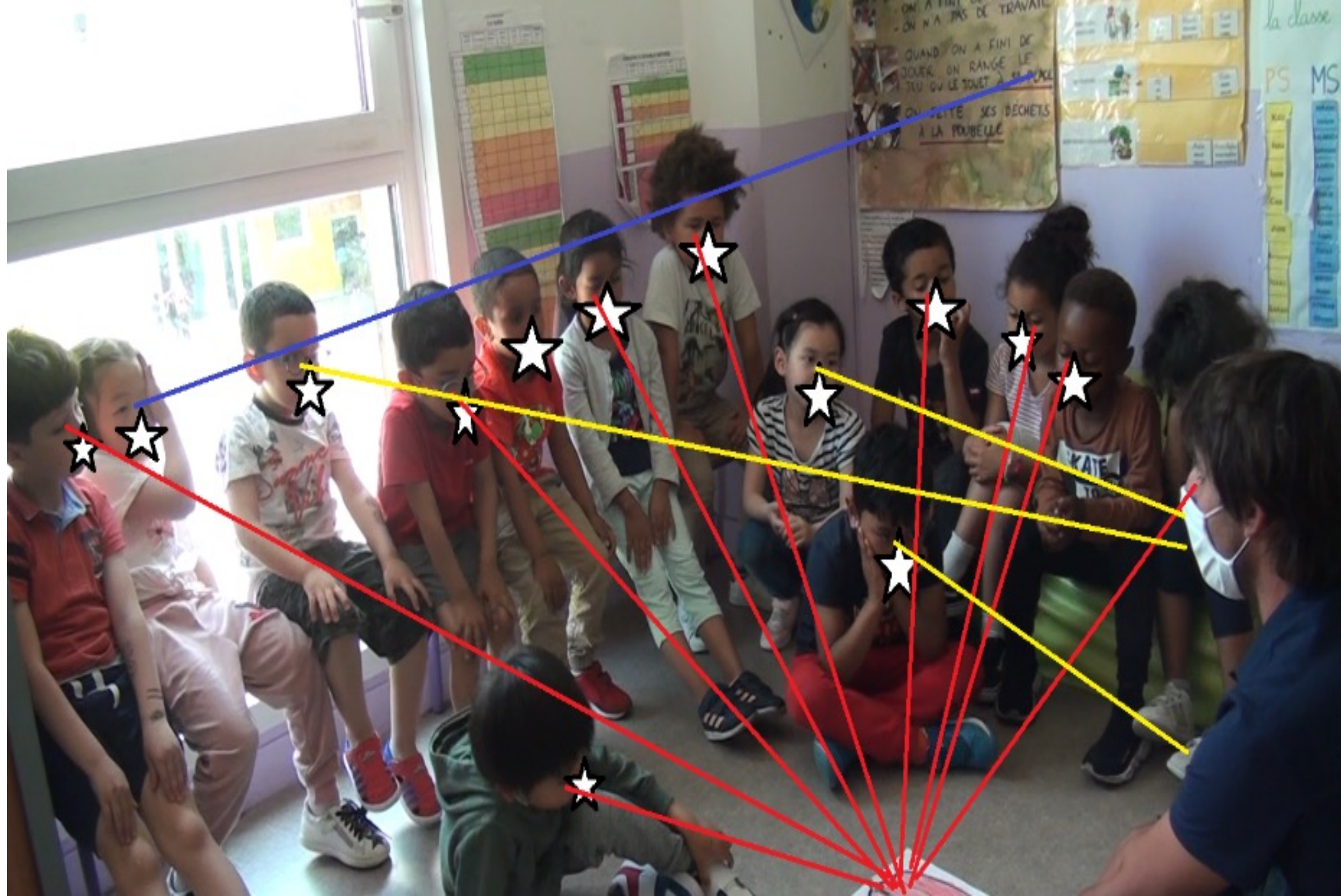
« Vous voyez où est la petite main dans « est-ce que c'est une sorcière? » »





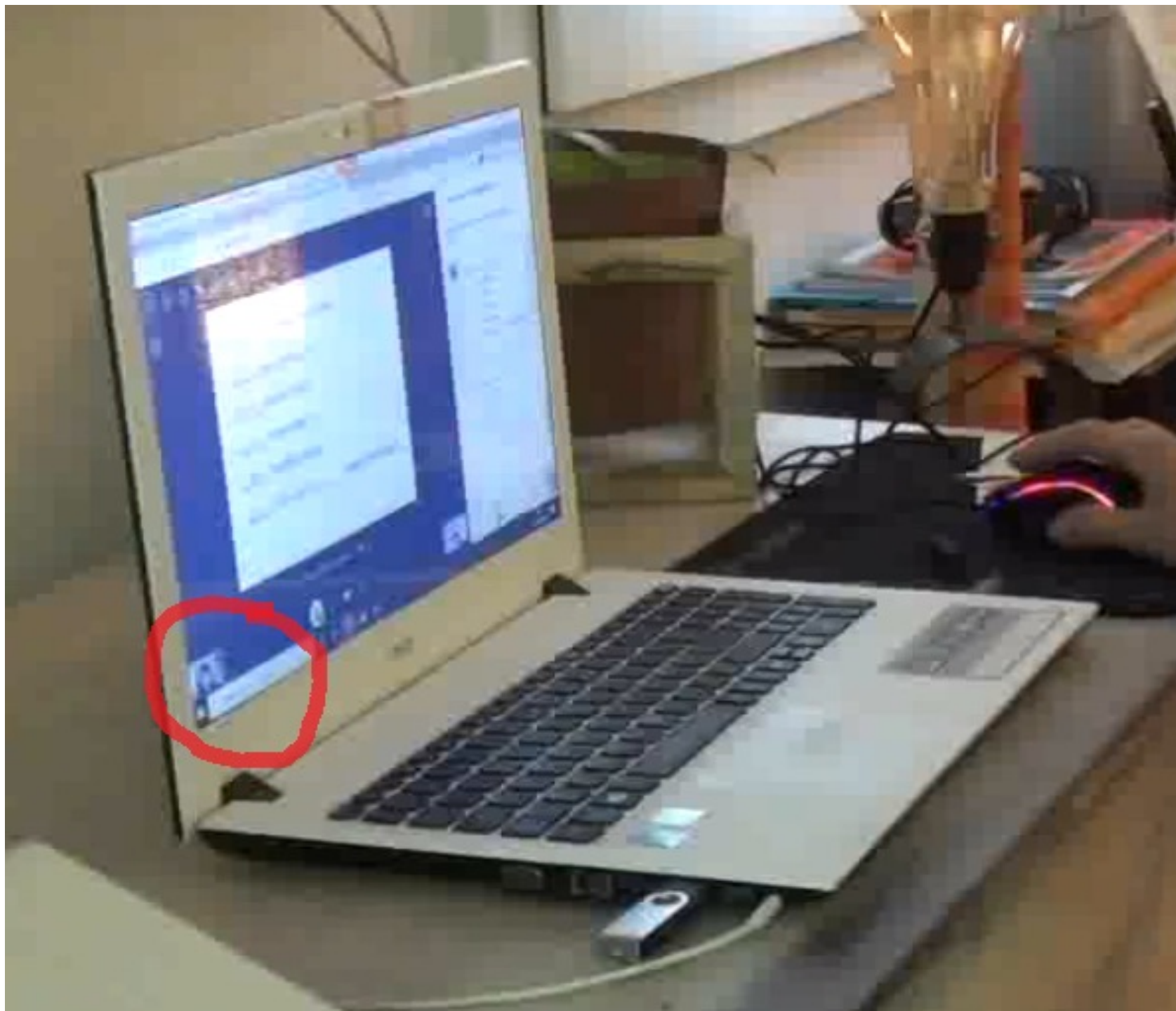
Si le principal devoir de l'enseignant d'aujourd'hui est d'enseigner...

- Une grande majorité des enseignants observés ont eu des difficultés à désigner autrement que verbalement ce que les élèves devaient regarder à un moment donné. Il leur était en effet impossible de, à la fois,
 - pointer les objets d'attention successifs quand ils étaient nombreux
 - et de vérifier visuellement si tous les élèves regardaient **simultanément** ce qui était ainsi pointé (attention conjointe).
- Ce qui montre en creux l'importance du partage d'un même champ de perception visuelle (Goffman, 1971/1973, p. 23) pour enseigner (étymologiquement : mettre une marque, signaler, montrer) et de l'organisation de l'espace physique pour rendre cela possible :
- Goffman E., 1971/1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, t.1 : La présentation de soi*, Paris, Les Éditions de Minuit.



Usages du langage qui en découlent et risque accru de reproduction des inégalités socio-scolaires

- On comprend mieux qu'une des grandes difficultés sémiotiques que peut poser la classe virtuelle est liée au fractionnement du champ de perception visuel commun aux élèves et à leur enseignant.
- Cela pousse à des usages plus décontextualisés et plus fragmenté du langage car le fait par exemple de ne pas voir le même écran d'ordinateur (même si son contenu est identique à tous les écrans) interdit le recours à des gestes de monstration directs, pilotés par des échanges de regards (d'où recours à des artéfacts numériques, « widgets ») comme moyen de référenciation directe au contexte d'énonciation, très présents dans le cours ordinaire de la classe physique.





Raccourcir la distance spatio-temporelle de la régulation des activités des élèves

- « Camille limite le nombre total d'ateliers à trois et augmente le nombre d'élèves qui les fréquentent jusqu'à 7 ou 8. En outre, elle dirige souvent deux ateliers (et non pas un, comme c'est généralement le cas) ; sur le plan spatial, les tables délimitant ces ateliers sont rapprochées ; enfin, elle propose aux deux ateliers dirigés la même activité (et non une activité différente par atelier, comme c'est la norme). Tous ces petits arrangements pédagogiques permettent à Camille de raccourcir la distance, à la fois dans le temps et dans l'espace, de la régulation des activités de la plupart de ses élèves en ayant plus souvent dans son champ de perception les faits et gestes d'un nombre plus grand d'élèves. »
- Netter J. & Joigneaux C. (2022), «Les pédagogies de l'autonomie, entre dispositifs et pratiques. L'exemple d'une classe de maternelle française», *Carrefours de l'éducation*, A paraître.

Le mode d'enseignement simultané, le principe d'engendrement de la forme scolaire ?

- L'analyse de ce qui peut ou pas se passer dans les classes virtuelles met en relief, même si elle le fait en négatif, une des caractéristiques centrales, même si souvent sous-estimée, de la forme scolaire : les espaces des classes (physiques) sont organisés pour que les enseignants et les élèves de chacun d'entre elles puisse partager un même champ de perception visuelle.
- Une caractéristique sous-estimée sans doute parce qu'associée fonctionnellement aux seuls devoirs disciplinaires (au sens de discipline des conduites), à la surveillance et à la répression, donc pas propre à l'école :
 - « *qu'est-ce que l'école, sinon un lieu où l'enfant est sans cesse surveillé, sans cesse rappelé à l'ordre imposé par le règlement, sans cesse persuadé qu'il est vu, même lorsqu'il est seul* » (Vincent, 1980, p. 57)
 - « *l'effet majeur du Panoptique : induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir.* » (Foucault, 1975, p. 202)
- Vincent G., 1980, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

Le mode d'enseignement simultané, le principe d'engendrement de la forme scolaire ?

- L'analyse des ressources sémiotiques des classes virtuelles montre aussi, en creux, que le partage d'un même champ de perception visuel par tous les membres d'une même classe est nécessaire pour permettre un enseignement simultané, c'est-à-dire un enseignement qui s'adresse simultanément à tous les élèves d'une même classe, même s'ils peuvent parfois faire des activités différentes pendant certains temps de classe.
- Or, il s'agit là d'une caractéristique essentielle de la forme scolaire (Joigneaux, 2011 ; Kolly & Joigneaux, 2023) au point que Guy Vincent (1980, p. 21) (sans pour autant y voir le principe d'engendrement de la forme scolaire) et des historiens comme Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia (Chartier, Compère & Julia, 1976, p. 129) associent l'apparition de ce mode d'enseignement (et du système des classes de niveaux) à la naissance de la forme scolaire.
- Joigneaux C., 2011, « Forme scolaire et différenciation des élèves à l'école maternelle. Un cas d'école ? » in J.Y Rochex & J. Crinon (dir.). *La construction des inégalités scolaires. Au cœur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 147-155.
- Kolly B., Joigneaux C., 2023, « La forme scolaire, un concept à (re)travailler. Illustration avec le cas-limite de la pédagogie Montessori, *Raisons éducatives*, 27, à paraître.
- Chartier R., Compère M.M., Julia D. (1976), *L'éducation en France du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, CDU et SEDES.
- Vincent G., 1980, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Les évolutions pédagogiques à l'école maternelle, un cas d'école du dernier état de la forme scolaire

- Conceptualisation et diffusion des « ateliers » à l'école maternelle, entre 1920 et aujourd'hui.
- Un exemple de ce que Lahire a qualifié de « pédagogie de l'autonomie » (Lahire, 2005) et qu'on peut considérer comme un des « états » les plus récents de la forme scolaire (Lahire, 2008)
- Lahire B., (2005), « Fabriquer un type d'homme "autonome" : analyse des dispositifs scolaires », in *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, pp. 322-347.
- Lahire B., (2008), « La forme scolaire dans tous ses états », *Revue des sciences de l'Éducation*, Vol. 30, 2, pp.1- 30.
- Car de nouvelles règles d'usage des espaces et des temps scolaires liées à un assouplissement de la méthode d'enseignement simultané (Joigneaux, 2011, 2017) : pendant des périodes de plus en plus large de la journée scolaire, les élèves se voient proposer des activités spécifiques au sein d'espaces non moins spécifiques.
- Joigneaux C., (2011), « Forme scolaire et différenciation des élèves à l'école maternelle. Un cas d'école ? » in J.Y Rochex & J. Crinon (dir.). *La construction des inégalités scolaires. Au coeur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*, Rennes, PUR, pp. 147-155.
- Joigneaux C., (2017), « Forme scolaire » in A. van Zanten & P. Rayou (dir.). *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, pp. 444-448.
- Usages plus individualisés du temps et de l'espace scolaire parce que l'enseignement est moins simultané qu'avant.

Seulement un assouplissement du mode d'enseignement simultané, donc seulement un changement d'état de la forme scolaire

- Car s'il existe des usages individualisés des espaces-temps scolaires, si différentes activités (et donc différents enseignements) peuvent être proposées durant de même période de temps, au final tous les élèves les fréquentent de la même façon.
- Il s'agit en effet d'un assouplissement du mode simultané d'enseignement, pas de son abandon. Pas de retour au mode « individuel » d'enseignement car tous les élèves sont censés fréquenter les mêmes espaces et réaliser les mêmes activités et les mêmes apprentissages, comme en témoignent le maintien des classes de niveau et des programmes spécifiques qui leur sont associés.
- Donc ce qui serait en train de se jouer actuellement, c'est un changement d'état de la forme scolaire, pas de forme scolaire (ou une sortie de la forme scolaire), du moins si on retient ma proposition de conceptualisation de la forme scolaire.

- Chartier R., Compère M.M., Julia D. (1976), *L'éducation en France du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, CDU et SEDES.
- Chamboredon J.C. & Prévot J. (1973), « Le métier d'enfant, définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue Française de Sociologie*, XIV, pp. 295-335.
- Dhotel, J.C. (1967), *Les origines du catéchisme moderne, d'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, Aubier
- Edwards D. & Mercer N. (1987), *Common knowledge. The development of understanding in the classroom*, New York, Routledge.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Goffman E., 1971/1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, t.1 : La présentation de soi*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Joigneaux C., (2011), « Forme scolaire et différenciation des élèves à l'école maternelle. Un cas d'école ? » in J.Y Rochex & J. Crinon (dir.). *La construction des inégalités scolaires. Au coeur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*, Rennes, PUR, pp. 147-155.
- Joigneaux C., (2017), « Forme scolaire » in A. van Zanten & P. Rayou (dir.). *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, pp. 444-448.
- Kolly B., Joigneaux C., 2023, « La forme scolaire, un concept à (re)travailler. Illustration avec le cas-limite de la pédagogie Montessori, Raisons éducatives, 27, à paraître.
- Lahire B., (2005), « Fabriquer un type d'homme "autonome" : analyse des dispositifs scolaires », in *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, pp. 322-347.
- Lahire B., (2008), « La forme scolaire dans tous ses états », *Revue des sciences de l'Éducation*, Vol. 30, 2, pp.1- 30.
- Netter J. & Joigneaux C. (2022), «Les pédagogies de l'autonomie, entre dispositifs et pratiques. L'exemple d'une classe de maternelle française», *Carrefours de l'éducation*, A paraître.
- Vincent G., 1980, *L'école primaire française. Étude sociologique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Vincent G., Courtebras B., Reuter Y., 2012, « La forme scolaire : débats et mises au point. Entretien de Guy Vincent avec Bernard Courtebras et Yves Reuter », *Recherches en didactique*, 13, pp. 109-135.
- Vincent G., Lahire B., Thin D. (1994), « Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire », in G. Vincent (dir.) : *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp. 11-48.